



N° de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE  
DE LA TRINITÉ-DES-MONTS**

**Séance ordinaire  
12 août 2024**

Séance ordinaire de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, tenue le 12 août 2024 à 19h30, à la salle du Conseil au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts sous la présidence de madame Chantal Gagnon, mairesse.

Sont présents:                    Madame Nicole Després  
   Madame Marie-France Gagnon  
   Madame Lise Bérubé  
   Monsieur Christian Baril  
   Monsieur Steve Boucher

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Madame Jinny Lecours, greffière-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire d'assemblée.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h30. Madame la Mairesse souhaite la bienvenue.

**LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Résolution No 098-24**

Il est proposé par Mme Nicole Després, et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2024**

**Résolution No 099-24**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024;

Il est proposé par Mme Lise Bérubé, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal du 8 juillet 2024, avec dispense de lecture, chacun des membres du conseil présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

**COMPTES À PAYER DE JUILLET 2024**

**Résolution No 100-24**

CONSIDÉRANT que la liste des comptes à payer du mois de juillet 2024 ainsi que les dépenses incompressibles du 1er au 30 juillet 2024 sont déposées pour approbation par les membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE cette liste des comptes à payer comprend aussi certains achats effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et celle des dépenses incompressibles ont été étudiées par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;



N° de résolution  
ou annotation

Il est proposé par M. Steve Boucher, et résolu à l'unanimité des membres présents D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du mois de juillet 2024 comportant les numéros de chèques de # 9716 à # 9737 totalisant **32 534,64 \$ \$**;

**DE PRENDRE ACTE** des dépenses incompressibles payées, pour la période du 1er au 31 juillet 2024, apparaissant au tableau ci-dessous :

**Dépenses incompressibles du 1er au 30 juillet 2024**  
**Totalisant un montant de 39 767,78 \$**

Nom du fournisseur	Montant
Alarme 911	19.49 \$
Agence du Revenu du Canada (DAS Juin 24)	2 483.16 \$
Frais Prêt #5 Marge de crédit intérêts	79.51 \$
Frais bancaires	72.70 \$
Hydro	2 887.37 \$
Location du photocopieur	133.37 \$
Ministre du Revenu du Québec (DAS Juin 24)	5 788.78 \$
Primaco	7 359.68 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	2 173.04 \$
Reserve Végétale	344.93 \$
Salaire des employés	15 394.10 \$
Salaire des élus	2 078.71 \$
Telus Québec (garage internet et téléphone)	161.29 \$
Télécommunication de l'Est	91.52 \$
Telus Québec (loisirs)	51.27 \$
Visa (registre foncier, Canac, FQM, Walmart, permis boisson )	648.86 \$
<b>Total</b>	<b>39 767.78 \$</b>

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2021 SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE LA GESTION CONTRACTUELLE**

**Dépôt No 101-24**

À cette séance ordinaire du conseil municipal, la greffière-trésorière adjointe dépose le rapport annuel 2021 préparé par la direction générale sur l'application du *Règlement de la gestion contractuelle*, tel que prévu au Code municipal du Québec.

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2022 SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE LA GESTION CONTRACTUELLE**

**Dépôt No 102-24**

À cette séance ordinaire du conseil municipal, la greffière-trésorière adjointe dépose le rapport annuel 2022 préparé par la direction générale sur l'application du *Règlement de la gestion contractuelle*, tel que prévu au Code municipal du Québec.

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2023 SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE LA GESTION CONTRACTUELLE**

**Dépôt No 103-24**

À cette séance ordinaire du conseil municipal, la greffière-trésorière adjointe dépose le rapport annuel 2023 préparé par la direction générale sur l'application du *Règlement de la gestion contractuelle*, tel que prévu au Code municipal du Québec.



N° de résolution  
ou annotation

**ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU PROCESSUS  
D'APPEL D'OFFRES PORTANT SUR LA MISE EN COMMUN D'UN  
SERVICE D'ENLÈVEMENT ET DE TRANSPORT DES DÉCHETS,  
DES MATIÈRES ORGANIQUES ET DES ENCOMBRANTS**

**Résolution No 104-24**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat d'enlèvement et de transport des déchets, des matières organiques et des encombrants des municipalités de Saint-Narcisse-de-Rimouski, de Saint-Marcellin, de La Trinité-des-Monts et d'Esprit-Saint, viendra à échéance le 31 décembre prochain ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces municipalités désirent se regrouper afin de conclure un seul et même contrat avec un fournisseur éventuel ;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts associés au contrat seront assumés par les municipalités susmentionnées ;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties désirent que la MRC agisse à titre de mandataire et responsable de la gestion du processus d'appel d'offres public ;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la mise en commun d'un service d'enlèvement et de transport des déchets, des matières organiques et des encombrants ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Steve Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil municipal de La Trinité-des-Monts confie à la MRC Rimouski-Neigette, par le biais d'une entente intermunicipale, le mandat de publier un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat d'enlèvement et de transport des déchets, des matières organiques et des encombrants de toutes les municipalités parties à l'entente et de proposer les modalités de répartition des coûts du contrat. La mairesse et la directrice générale et/ou la greffière-trésorière adjointe sont autorisées à signer ladite entente intermunicipale.

**REMPLACEMENT DE LA REPRÉSENTANTE POUR UN COMITÉ**

**Résolution No 105-24**

Il est proposé par Mme Marie-France Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de La Trinité-des-Monts mandate les conseillers et conseillères aux organismes suivants à titre de représentants :

Comité famille et aînés : Mme Lise Bérubé

Dossier Municipalité amie des aînés (MADA) : Mme Lise Bérubé

Le représentant assiste seulement aux réunions du comité qu'il ou elle représente et donne un compte rendu en séance ordinaire du conseil municipal. Si un membre du conseil désire siéger sur le conseil d'administration du comité qu'il ou elle représente, cela est fait à titre de choix personnel ou selon la charte de l'organisme.

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE – OPÉRATIONS DIGNITÉ**

**Résolution No 106-24**

Il est proposé par M. Christian Baril, et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater Mme Marie-France Gagnon afin d'assister à l'assemblée générale annuelle d'Opérations Dignité qui aura lieu le 15 août 2024 à Esprit-Saint.



N° de résolution  
ou annotation

## DÉPENSES DE LA FÊTE NATIONALE 2024 POUR LE DÎNER OFFERT AUX CITOYENS

### **Résolution No 107-24**

Il est proposé par M. Christian Baril et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité défraie le coût des hot-dogs pour le dîner de la Fête Nationale 2024 au montant de 40,95 \$.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue de 20h04 à 20h19.

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **Résolution No 108-24**

Il est proposé par Mme Marie-France Gagnon que la séance soit levée. Il est 20h19.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2024.

Chantal Gagnon, mairesse

Jinny Lecours, Greffière-trésorière adjointe